



La Saint-Laurent – Montpinchon
JUNIORS
9 août 2020



SAINT-LAURENT 2020

Le comité d'organisation :

Annie Cailloux
Présidente du CC St Laurent

Nicole Delarue
Organisatrice et secrétaire

Joël Cailloux
Vice-président

Raymond Bazire
Trésorier

Alain Delarue
Délégué sécurité

Restauration : Sylvie Canuet, Brigitte Lengronne, Brigitte Billy, Inès, Lilou et Manon
Chauffeurs : Christian Delaunay, Hervé Leroux, Michel Leboutteiller, Aldéric Ozenne, Marc Ozenne,
Patrick Leclerc

LOGISTIQUE DE LA ST LAURENT

Animateur officiel : Etienne LEBAS
Podium d'arrivée Vendée Sono
Ambulances la Croix Bleue
Motos sécurité : les Vélotardards
Dépannage véhicule Shimano
Moto infos Shimano
Information sur le circuit : Direct info association
Véhicule balai : Christophe Legrand
Véhicules officiels : Nissan DESSOUDE,

Jury des arbitres

Président du jury : Danielle DELIMAUGES
Arbitre : Pierre AUBERNON
Arbitre : Gérard LEFAIVRE
Juge à l'arrivée : David JEAN
Arbitre moto : François MOREL
Arbitre moto : Gildas BLOT

Médecin de la course : Docteur LEVARD

Ambulance La Croix Bleue

Liste des hôpitaux :

Saint-Lô 715 rue Dunant – Tél : 02.33.06.33.33

Coutances rue de la Gare - Tél : 02.33.47.40.00 – urgence Tél : 02.33.47.40.25

INFORMATIONS PRATIQUES

- Engagement : site WEB de la FFC
- Permanence : Tonnelle derrière le podium
- Confirmation des partants et le retrait des dossards et plaques
- Samedi 9 août 2020 à partir de 11 h 00 à 12 heures 15
- 12 h 30 Réunion des directeurs sportifs à l'école de Montpinchon
- 13 h 00 : présentation des équipes au podium
- 14 h 00 : Départ
- Contrôle antidopage : Ecole de Montpinchon

**EPREUVE DU CALENDRIER NATIONAL FFC
NATIONALE juniors
PRIX de la ST LAURENT
DIMANCHE 9 août 2020**

**Attention port du masque obligatoire
pour tirer les dossards, une seule personne par équipe et dans la zone d'arrivée**

RÈGLEMENT PARTICULIER

Article 1. Le prix de la Saint-Laurent Juniors est **organisé** par Nicole Delarue – 14 rue des Sauges – 50200 Coutances et le CC St Laurent Montpinchon sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme Il se dispute le dimanche 9 août 2020.

Article 2. L'**épreuve** est réservée aux athlètes hommes juniors (17 et 18 ans).
Elle est inscrite au calendrier national des épreuves fédérales juniors classée 1.14.

Article 3. Conformément au règlement FFC article 2.1.005, l'épreuve est ouverte aux sélections régionales, départementales, clubs, entente de clubs et individuels

Article 4. La **permanence** de départ se tient le dimanche 9 août de 11 h 00 à 12 heures 15, à la Mairie de Montpinchon.
La confirmation des partants et le retrait des dossards et des plaques le dimanche 9 août de 11 heures 00 à 12 heures 15.
La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant le règlement FFC article 1.2.087, en présence des membres du collège des commissaires, est fixée à 12 h 30 et aura lieu à l'école de Montpinchon.

Article 5. la présentation des équipes se fait au podium.

Article 6. Les informations courses sont émises sur la fréquence 157.550

Article 7. Le service **d'assistance technique neutre** est assuré par Shimano.
Le service est assuré au moyen de 2 voitures de dépannage et une moto dépannage

Article 8 Conformément à l'article 2.6.027 du règlement FFC, les dispositions relatives aux incidents de course dans les **derniers kilomètres**, ne sont pas applicables à l'épreuve.

Article 9. Le **ravitaillement** est interdit dans les 2 premiers tours et dans le dernier tour. Il n'y a pas de zone particulièrement de **ravitaillement mais** est interdit dans le dernier km de la montée.

Article 10. Les **classements** suivants seront établis :

Classement individuel

Classement meilleur grimpeur :

Le classement du meilleur grimpeur s'obtient par l'addition des points attribués au 2^{ème}, au 4^{ème} et au 6^{ème} passage sur la ligne d'arrivée. La cotation des points sera celle mentionnée : 6 - 4 - 2 - 1 aux 4 premiers.

En cas d'égalité au classement du Meilleur Grimpeur, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. Nombre de premières places dans la côte.
2. Nombre de 2^{ème}, de 3^{ème}, et de 4^{ème} place dans la côte.
3. Classement Individuel de l'épreuve

Pour figurer au classement meilleur grimpeur, les concurrents devront obligatoirement terminer l'épreuve dans les délais.

Classement par équipe :

Le classement par équipes s'établit par l'addition des places des trois meilleurs coureurs de chaque équipe. En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par leurs trois premiers coureurs de l'épreuve. En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement individuel.

Article 11. Les **prix** suivants sont attribués :

Classement individuel sur 20 coureurs : 823 €

Classement juniors 1^{ère} année sur 10 coureurs : 152 €

Classement du meilleur grimpeur sur 5 coureurs : 152 €

Classement par équipes sur 5 équipes : 152 €

Le montant général des prix attribués à l'occasion de l'épreuve est de 1279 €

Article 12. Le règlement **antidopage** de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

Le contrôle antidopage a lieu à l'école de Montpinchon (près de la mairie).

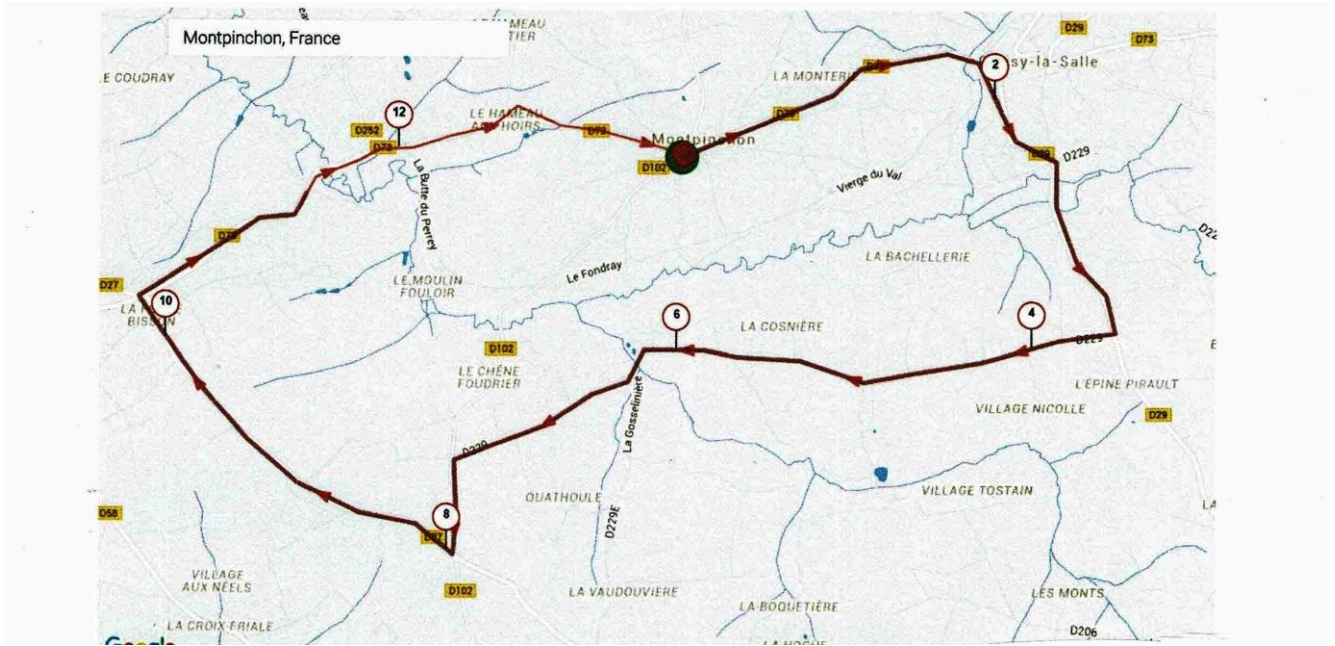
Article 13. Le **protocole**

Article 14. le barème de **pénalités** de la FFC est le seul applicable.

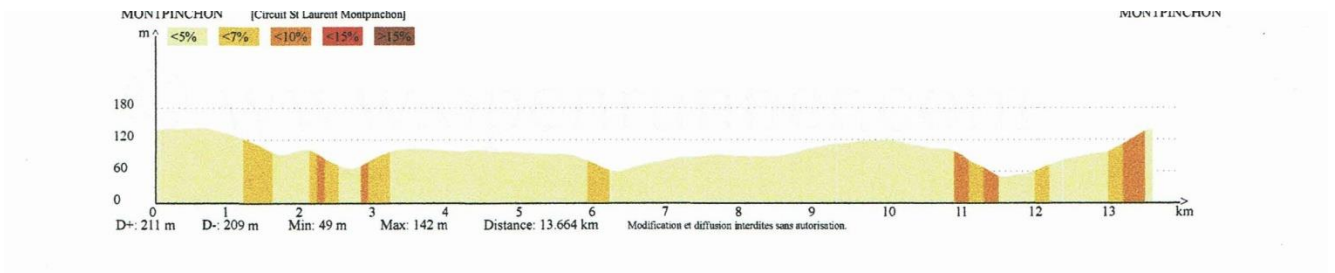
A Montpinchon, le 2 août 2020

Nicole DELARUE

Circuit Saint-Laurent Montpinchon



Profil



dimanche août 2020
 Saint Laurent Montpinchon
 Juniors

		Vitesse estimée :		40,000	km/h
N°				Kms	Horaires
de route	Itinéraire			Parcourus	Course
D 73	Montpinchon -podium	Départ	KM	0,000	14:00:00
	Sortie du bourg			0,600	14:00:54
D 29	Le Moulin de la Roque le Tourniquet à droite			2,205	14:03:18
D 29	Le Val			2,400	14:03:36
D 229	Carrefour Guillon	à droite		3,500	14:05:15
D 229	le Petit Marcambye			4,500	14:06:45
D 229	Hôtel Feuillet	les Coches		6,000	14:09:00
D 102	le Grand Clos	à gauche		7,300	14:10:57
D 27	L'Auriole	à droite		7,900	14:11:51
	Début zone ravitaillement sur 1 km 600 à partir du 4ème tour				
D 27	le Mont Aval			9,500	14:14:15
D 73	la Croix Catel - Forge Bisson			10,200	14:15:18
D 73	la Soulle			11,400	14:17:06
D 73	Coquerel			11,900	14:17:51
D 73	hameau aux Hoirs			12,400	14:18:36
D 73	montée du Mur - hôtel Hébert			13,000	14:19:30
D 73	Montpinchon	<i>1er passage sur la ligne</i>		13,700	14:20:33
		<i>2ème passage sur la ligne</i>		MG 27,400	14:41:06
		<i>3ème passage sur la ligne</i>		41,100	15:01:39
		<i>4ème passage sur la ligne</i>		MG 54,800	15:22:12
		<i>5ème passage sur la ligne</i>		68,500	15:42:45
		<i>6ème passage sur la ligne</i>		MG 82,200	16:03:18
		<i>7ème passage sur la ligne</i>		95,900	16:23:51
		8ème passage sur la ligne arrivée		109,600	16:44:24